

Transformed

# ISO

ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

## RECOMMANDATION ISO R 1791

COORDINATION MODULAIRE

VOCABULAIRE

---

1<sup>ère</sup> ÉDITION

Avril 1971

REPRODUCTION INTERDITE

Le droit de reproduction des Recommandations ISO et des Normes ISO est la propriété des Comités Membres de l'ISO. En conséquence, dans chaque pays, la reproduction de ces documents ne peut être autorisée que par l'organisation nationale de normalisation de ce pays, membre de l'ISO.

Seules les normes nationales sont valables dans leurs pays respectifs.

Imprimé en Suisse

Ce document est également édité en anglais et en russe. Il peut être obtenu auprès des organisations nationales de normalisation.

## HISTORIQUE

La Recommandation ISO/R 1791, *Coordination modulaire – Vocabulaire*, a été élaborée par le Comité Technique ISO/TC 59, *Construction immobilière*, dont le Secrétariat est assuré par l'Association Française de Normalisation (AFNOR).

Les travaux relatifs à cette question aboutirent à l'adoption du Projet de Recommandation ISO N° 1791, qui fut soumis, en mars 1969, à l'enquête de tous les Comités Membres de l'ISO. Il fut approuvé, sous réserve de quelques modifications d'ordre rédactionnel, par les Comités Membres suivants :

Afrique du Sud, Rép. d'	Iran	Roumanie
Allemagne	Israël	Royaume-Uni
Belgique	Italie	Suède
Brésil	Norvège	Suisse
Corée, Rép. de	Nouvelle-Zélande	Thaïlande
Danemark	Pays-Bas	Turquie
Espagne	Pérou	U.R.S.S.
France	Pologne	U.S.A.
Hongrie	Portugal	
Inde	R.A.U.	

Le Comité Membre suivant se déclara opposé à l'approbation du Projet :

Finlande

Ce Projet de Recommandation ISO fut alors soumis par correspondance au Conseil de l'ISO, qui décida de l'accepter comme RECOMMANDATION ISO.

## AVANT-PROPOS

La présente Recommandation ISO fait partie d'une série de Recommandations ISO consacrées à la coordination modulaire, à savoir :

- Recommandation ISO/R 1006      *Coordination modulaire – Module de base*
- Recommandation ISO/R 1040/I,      *Coordination modulaire – Multimodules horizontaux*
- Recommandation ISO/R 1040/II,      *Coordination modulaire – Multimodules horizontaux*
- Recommandation ISO/R 1789,      *Coordination modulaire – Hauteurs d'étages et hauteurs de pièces des bâtiments à usage d'habitation*
- Recommandation ISO/R 1790,      *Coordination modulaire – Lignes de référence des dimensions clés de coordination horizontale*

## LISTE DES TERMES PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

Titre	Numéro de référence	Titre	Numéro de référence
Axe modulaire	2.1.25	Module de base	2.1.08
Composant	2.1.03	Module de projet	2.1.10
Composant modulaire	2.1.04	Multimodule	2.1.09
Coordination dimensionnelle	2.1.01	Ouvrage	2.1.05
Coordination modulaire	2.1.02	Ouvrage modulaire	2.1.06
Dimension clé	2.1.14	Plan clé	2.1.23
Dimension de coordination	2.1.13	Plan de coordination	2.1.18
Dimension infra-modulaire	2.1.12	Plan modulaire	2.1.22
Dimension modulaire	2.1.11	Quadrillage modulaire	2.1.20
Dimension technique	2.1.16	Réseau modulaire	2.1.21
Espace de coordination	2.1.17	Système de référence	2.1.19
Espace de référence	2.1.16	Zone clé	2.1.27
Ligne modulaire	2.1.24	Zone (modulaire)	2.1.26
Module	2.1.07	Zone neutre	2.1.28

## COORDINATION MODULAIRE

## VOCABULAIRE

## 1. OBJET

La présente Recommandation ISO donne la définition des termes utilisés pour la conception, le plan et l'exécution des bâtiments conçus suivant les principes de la coordination modulaire ainsi que pour la conception et la fabrication des composants de bâtiment destinés à les réaliser.

## 2. VOCABULAIRE

## 2.1 Termes de coordination modulaire et termes complémentaires indispensables\*

NOTE. — Un certain nombre de termes figurant dans les définitions qui suivent, tels que «tolérances» et «jeux de joints» sont définis dans la Recommandation ISO/R 1803, *Tolérances pour le bâtiment — Vocabulaire*.

2.1.01 *Coordination dimensionnelle*. Convention sur la relation entre les valeurs des dimensions de coordination des composants de construction et des constructions dans lesquelles ils sont incorporés en vue de leur conception, de leur fabrication et de leur assemblage.

NOTE. — Les objectifs de la coordination dimensionnelle sont :

- 1) de permettre l'assemblage sans coupe ni retouche sur chantier des composants de construction ;
- 2) de permettre l'interchangeabilité de divers composants.

2.1.02 **Coordination modulaire**. Coordination dimensionnelle réalisée par une méthode qui implique l'emploi du module de base ou d'un multimodule.

NOTE. — Les objectifs de la coordination modulaire sont :

- 1) de réduire la variété des formats des composants fabriqués ;
- 2) de fournir à l'auteur de projets une plus grande souplesse pour la combinaison des composants.

2.1.03 *Composant\*\**. Produit de construction fabriqué sous forme d'unité distincte et dont la grandeur est spécifiée dans les trois dimensions.

2.1.04 **Composant modulaire**. Composant dont les dimensions de coordination sont modulaires.

2.1.05 *Ouvrage*. Partie fonctionnelle d'une construction réalisée *in situ* par la mise en œuvre soit de matériaux de construction, soit de composants, soit de toute combinaison de ceux-ci.

2.1.06 **Ouvrage modulaire**. Ouvrage dont les dimensions de coordination sont modulaires.

2.1.07 **Module**. Unité dimensionnelle choisie comme accroissement pour la coordination dimensionnelle.

2.1.08 **Module de base**. Module fondamental utilisé dans la coordination modulaire, dont la grandeur est choisie pour s'appliquer d'une manière générale aux composants et aux bâtiments.

NOTE. — La valeur du module de base a été fixée à 100 mm pour permettre une souplesse et une commodité maximales. Le symbole du module de base est M.

\* Les termes de coordination modulaire (en caractère gras) sont accompagnés de termes complémentaires (en italique) indispensables pour la bonne compréhension des premiers.

\*\* Les composants de construction englobent des pièces d'équipement, des raccords, des accessoires de fixation et des ameublements fixes.